COPIE CERTIFIEE

Greffe 36 58461 C

FINANCE 2000

Société Anonyme au capital de 30 000 000 F
Siège social : 61, rue de Monceau 75008 PARIS
RCS PARIS B 340 642 016

87 33425

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 1996

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
- 7 MAI 1998
24443

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE,
le 30 septembre,
à 16 heures

Les actionnaires de la société FINANCE 2000, société Anonyme au capital de 30 000 000 F, dont le siège social est 61 rue de Monceau 75008 Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des statuts.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Claude VERCAMBRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société TRADITION SERVICE HOLDING est appelée comme Scrutateur.

Monsieur Gilbert PEREZ est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 299 99 actions sur les 300 000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- *un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,*
- *un exemplaire des statuts de la Société.*
- *la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,*
- *la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,*
- *les rapports du Commissaire aux Comptes,*
- *le texte des résolutions présentées à l'Assemblée.*
- *le rapport de Conseil d'Administration,*
- *les comptes annuels au 31 décembre 1995.*

Puis il donne lecture :

- *du rapport de gestion du Conseil d'Administration,*
- *du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé,*
- *du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,*

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1995,*
- *Rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission,*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1994,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 ; approbation des conventions,*
- *Ratification de la cooptation d'un Administrateur,*
- *Nomination des Commissaires aux Comptes.*

Après un échange de vues entre les différents membres présents, le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1995, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que l'exercice clos le 31 décembre 1995 se traduit par une perte de 13 751 708 F, décide de l'affecter au compte "report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Claude VERCAMBRE décidée par le conseil d'administration dans sa séance du 8 janvier 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet ACL-AUDIT 32 rue GUERSANT 75017 Paris RCS B 302474572, aux lieu et place du cabinet PETITEAU-SCACCHI ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire démissionnaire.

Le mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet ACL-AUDIT viendra à expiration lors de l' Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, Madame Dominique PERRIER née le 7 décembre 1954 75017 Paris et demeurant 24 rue de Léningrad 75008 Paris, aux lieu et place du Monsieur Didier REMI, Commissaire aux Comptes suppléant démissionnaire.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Didier REMI viendra à expiration lors de l' Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Le Scrutateur

Le Secrétaire